

DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du 10 juillet 2025



DM_02_2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 7

**Votants : 8 dont 1 par
procuration**

Date de la convocation

04/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la présidence de **monsieur Jean-Marie FONTAINE, premier adjoint, en l'absence du maire empêché.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marina GALLAY, M. Jérôme MILLET, Mme Chantal BELLACHE,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA a donné procuration à Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Pascale ROULET, est élu(e) secrétaire de séance

Objet : Décision modificative n°02-2025 portant sur le BP 2025 de la commune

Le conseil municipal de Chalautre la petite,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025 de la commune, adopté par le conseil municipal en séance du 03 avril 2025,

Vu la décision budgétaire modificative arrêtée lors de la séance du 02 juin 2025 ;

Entendu l'exposé de madame le maire aux termes duquel il apparaît que les anomalies suivantes persistent dans le budget adopté :

D'une part,

- En section « recettes de fonctionnement » : le report de résultats de l'exercice budgétaire 2024 inscrit au chapitre 002 est de 294 468,70 € au lieu des 294 468,27 € apparaissant au compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 ;
- En section « dépenses d'investissement » : le report de résultats de l'exercice budgétaire 2024 inscrit au chapitre 001 est de 48 442,92€ au lieu des 42 719,72 € apparaissant au CFU 2024 ;
- Ces anomalies entraînent en cascade la **nécessité de rectifier le chapitre 10** de la section « recettes d'investissement » **par l'inscription au compte 1068 de la somme de 48 442,92 € ;**

D'autre part,

- En section de fonctionnement- recettes, suite à une confusion, le chapitre 68 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et au provisions » qui devait être doté de 3000 € n'a pas été provisionné et le chapitre 042 qui devait être provisionné de 3200 € l'a été de 6200 €, suite au cumul des deux sommes. **Ces deux sommes doivent donc être reventilées entre le chapitre 042 pour 3200 € et le chapitre 68 pour 3000 €.**

Enfin, les éléments suivants plaident également pour l'adoption d'un budget modificatif :

- Lors de sa séance du 02 juin 2025, le conseil municipal a décidé de renoncer à son projet d'implantation d'une structure multisports, compte tenu de l'impossibilité pour la commune de réunir les subventions attendues qui devaient couvrir 80% du montant de l'investissement.

Le conseil municipal ayant, à cette occasion, demandé au maire de lui proposer un autre

aménagement à usage sportif et de loisir plus adapté aux possibilités financières de la commune, il est proposé d'inscrire la somme de 18 272,50 € correspondant au solde qui devait rester à charge de la commune pour la réalisation du terrain multisports, au titre d'un crédit provisionnel pour la réalisation de cet aménagement s'il est retenu par le conseil municipal.

- Ainsi que le conseil municipal en a été informé lors de sa séance du 02 juin 2025, la commission de sécurité de l'arrondissement de Provins a procédé le 05 mai dernier, à la visite périodique de la salle polyvalente communale. Réunie le 03 juin suivant, elle a confirmé un certain nombre d'anomalies mettant en cause la sécurité de cet équipement et nécessitant la mise en place d'ici la fin de cette année d'un programme de travaux de remise aux normes. Il est donc nécessaire de prévoir au budget 2025 une première provision financière à cet effet (concours d'un bureau d'études, premiers travaux conservatoires permettant d'éviter la fermeture pure et simple de la salle) Il est proposé d'inscrire au chapitre 023 de la section « investissement-dépenses » du budget 2025, au titre de cette provision, la somme de 20 000,00€.

Afin de supprimer les anomalies rappelées ci-dessus tout en sauvegardant l'équilibre financier entre les dépenses et les recettes de chaque section du budget, il est soumis au conseil municipal les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement (en euros)

Chapitre 011 Charges de gestion générale			
Article	Nature	Inscrit au BP 2025	Modification proposée
61521	Terrains	763,42	762,99
Total des charges chapitre 011		257 028, 42	257 027,99
Chapitre 042 Dotations aux amortissements		Inscrit au BP 2025	Modification proposée
		6 200,00	3 200,00
Chapitre 63 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions -charges de fonctionnement			
Article	Nature	Inscrit au BP 2025	Modification proposée
681	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00	3000,00
Total des dépenses de fonctionnement		836 856,70	836 856,27

Recettes de fonctionnement (en euros)

Nature de la recette	Inscrit au BP 2025	Modification proposée
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	294 468,70	294 468,27
Total des recettes de fonctionnement	836856,70	836 856,27

Dépenses d'investissement (en euros)

Nature de la dépense	Inscrit au BP 2025	Modification proposée
Chapitre 001 Report déficit de la section d'investissement exercice 2024	48 442,92	42 719,72
Chapitre 016 Emprunts et dettes assimilées	19 800,00	Sans objet
Chapitre 020 Immobilisations incorporelles	17 280,00	Sans objet
Chapitre 021 Immobilisations corporelles	171 223,00	162 189,12
Chapitre 023 Immobilisations en cours	0,00	20 000,00
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5 200,00	Sans objet
Total dépenses d'investissement	261 945,92	267 188,84

Recettes d'investissement (en euros)

Nature de la recette		Inscrit au BP 2025	Modification proposée
Chapitre 010	Immobilisations corporelles	13 000,00	61 442,92
Chapitre 013	Subventions d'investissement	111 074,80	67 874,80
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	134 671,12	Sans objet
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400,00	3 200,00
Total recettes d'investissement		261 945,92	267 188,84

Et après en avoir délibéré,

Décide :

D'adopter les modifications proposées ci-dessus par :

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 8

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Chantal BELLACHE

Pour le maire empêché et par délégation

Le 1^{er} adjoint

Jean-Marie FONTAINE



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
-

Pour extrait conforme au registre.

Transmis au représentant de l'État le : 16/07/2025

Publié le : 16/07/2025

